



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° 11-2022

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la greffière de la Ville de La Sarre que lors de la séance tenue le 4 novembre 2022, le conseil a adopté le règlement suivant :

Règlement no 11-2022 : Règlement d'emprunt décrétant une dépense de 5 949 358 \$ et un emprunt de 3 662 132 \$ pour la réfection des conduites sanitaires, d'aqueduc et l'infrastructure de chaussée de diverses rues et avenues du périmètre urbain

Il peut être pris connaissance dudit règlement au bureau municipal de la Ville de La Sarre, situé au 201, rue Principale, à La Sarre.

DONNÉ À LA SARRE
CE 27 FÉVRIER 2023

Sylvie Lafleur
Greffière adjointe